

Règlement Budget participatif 2024

Le budget participatif est une initiative pour la population étudiante qui s'inscrit dans le cadre de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC). Il est destiné à améliorer les conditions de vie et d'études des usagers et usagères de l'Université Bretagne Sud.

Les projets sont libres mais doivent respecter les valeurs dans lesquelles l'Université Bretagne Sud est engagée (développement durable, solidarité, inclusion, accessibilité, respect, prévention, santé...).

L'Université Bretagne Sud organise la 3e édition du budget participatif universitaire pour ses étudiant.es.

Le principe est simple : l'université met à disposition des étudiant.es une enveloppe de 15 000 € pour proposer des projets d'aménagement et d'animation des campus. Chaque étudiant peut proposer un ou plusieurs projets. Après une étude de faisabilité technique et financière, les projets seront soumis au vote des étudiant.es. Enfin, l'université réalisera les projets les plus plébiscités.

Le budget participatif étudiant est un dispositif financé dans le cadre de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC). Les projets proposés devront permettre d'améliorer le quotidien des étudiant.es sur les campus de Lorient, Vannes et Pontivy.

Après l'appel à projets, la Commission Vie Etudiante sera chargée de les examiner et de faire une présélection grâce à une étude de faisabilité des projets. Les 10 projets présélectionnés seront ensuite soumis au vote de la communauté étudiante. Ce vote établira la liste des projets sélectionnés qui seront mis en œuvre.

Admissibilité des projets –

Pour pouvoir être examinés par la Commission Vie Etudiante les projets doivent répondre aux critères d'admissibilité suivants.

1) Porteurs des projets

Les porteurs de projets seront exclusivement des étudiants et étudiantes inscrit.e.s valablement à l'Université Bretagne Sud pour l'année en cours. Ceux-ci pourront déposer des projets groupés ou individuels.

2) Constitution du dossier pour déposer un projet

Chaque projet devra faire l'objet d'un dossier. Il sera fait un dossier par projet déposé.

Le dossier devra :

- Être complet et signé du ou des responsables du projet
- Être détaillé et ainsi contenir :
 - Un titre
 - Les noms, prénoms, filières et adresse mail du ou des porteurs du projet
 - Une description précise et claire du projet
 - L'emplacement du projet (quel campus, bâtiment, etc.)
 - L'objectif du projet et ses retombées sur la communauté étudiante de l'Université Bretagne Sud
 - Le coût estimé du projet
 - Des devis et visuels du projet (facultatif)

Dépôt des dossiers

Le dépôt du dossier de présentation et des éventuels documents annexes se fera en ligne sur le site web de l'Université Bretagne Sud.

Toutefois, si les pièces annexes ne peuvent être déposées en ligne (ex : maquette...), elles peuvent être remises :

- au Service Culture et Vie des Campus de Lorient, Faculté des Sciences et Sciences de l'Ingénieur, rez-de-chaussée, 2 rue Le Coat Saint-Haouen ,
- au Service Culture et Vie des Campus de Vannes, Campus de Tohannic, près du Restaurant Universitaire (situé dans les locaux de la Maison des Étudiants),
- Pour le site de Pontivy, les annexes peuvent être envoyées par navette interne au SCVC.

La date limite de dépôt des projets devra être respectée. Aucun projet déposé après la date limite ne sera soumis à la commission de présélection.

Présélection des projets –

La Commission Vie Étudiante choisira un nombre limité de projets répondant aux critères d'admissibilité et de présélection avant de les soumettre au vote des étudiants.

Dans le cas où un dossier serait incomplet, la commission s'autorise, lorsqu'elle le juge utile et pertinent, à contacter les porteurs de projets pour que ceux-ci apportent des modifications et/ou rectifications afin de l'étudier à nouveau.

Calendrier –

Annonce et lancement de l'appel à projets : semaine du 20 novembre 2023

Dépôt des projets : je dépose mon projet en ligne du 20 novembre 2023 au 20 janvier 2024

Présélection des projets : du 20 Janvier au 29 janvier 2023

Phase d'études : l'université étudie la faisabilité des projets du 29 Janvier au 8 mars 2023

Vote des projets : les étudiants votent pour leur projet préféré du 5 février au 8 mars

Dépouillement des votes et Commission Vie Etudiante : du 11 mars au 15 mars

Annonce des résultats : Le 20 mars 2024

Réalisation des projets plébiscités : 2024/2025

Contacts –

Service Culture et Vie des campus

culture@listes.univ-ubs.fr

tél. 07 64 49 42 96

2, rue le Coat Saint-Haouen 56100 Lorient

Université Bretagne Sud

